LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

LA FRANCAISE ACTIONS FRANCE PME

Fonds Commun de Placement

Rapport annuel au 29 septembre 2023

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com
La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

Rapport de gestion

« non audité par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE ACTIONS FRANCE PME

ORIENTATION

IDENTIFICATION

Classification : Actions françaises.

Objectif de gestion :

Pour les parts C, D, T et I :
Le fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure de 2% l'an à celle de l'indice Enternext PEA PME 150 dividendes non réinvestis en investissant dans des entreprises françaises de petite ou moyenne taille (PME) ou des Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI), à fort potentiel de croissance et sur la durée de placement recommandée supérieure à 8 ans par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères financiers et extra-financiers.

Pour la part F :
Le fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Enternext PEA PME 150 dividendes non réinvestis en investissant dans des entreprises françaises de petite ou moyenne taille (PME) ou des Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI), à fort potentiel de croissance et sur la durée de placement recommandée supérieure à 8 ans par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères financiers et extra-financiers.

Indicateur de référence :

Le fonds n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indicateur Enternext PEA PME 150 dividendes non réinvestis (ENPME) pour la part F, l'indicateur Enternext PEA PME 150 dividendes non réinvestis (ENPME) + 2% l'an pour les parts C, D, T et I.
L'indice Enternext PEA PME 150 est composé de 150 petites et moyennes valeurs sélectionnées parmi les sociétés éligibles au PEA-PME et au PEA et cotées sur marchés d'Euronext et Euronext Growth à Paris.
Administrateur de l'indice : Euronext, enregistré auprès de l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur www.euronext.com.
L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Stratégie d'investissement :

1. **Stratégie utilisée**

L'actif du Fonds sera en permanence investi au minimum à 75% en actions et titres éligibles au PEA et au PEA PME. La gestion est fondée sur une analyse qualitative des titres de l'univers d'investissement (France). Les valeurs sont choisies en fonction de leurs caractéristiques financières (dont rendement du titre, croissance de la valeur, niveau d'endettement, possibilité de croissance externe, ratios de valorisation notamment le rapport cours/bénéfice) et extra-financières.
La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisée dans les critères d'investissement responsable. Cette entité appartient au groupe La Française.
Sont automatiquement écartés de l'univers d'investissement, en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, les émetteurs suivants :
- les émetteurs exposés aux armes controversées ; et
- les entreprises situées dans des pays figurant sur la liste noire et la liste rouge des pays sensibles nécessitant une approbation, au cas par cas, du département de la Conformité du groupe La Française.

Ces listes, tenues et mises à jour par le Département de la Conformité du groupe La Française, sont établies au regard des sanctions internationales et des implications en matière de terrorisme et de corruption.
Ensuite, sont écartés les émetteurs exerçant des activités liées au tabac, au charbon thermique et métallurgique *(1)*.
Ainsi, à partir de cet univers d'investissement réduit, le score ESG du fonds sera calculé annuellement. Le taux d'analyse extra financière est supérieur à 75% de l'actif net ou du nombre d'émetteurs du portefeuille.

Le Fonds est exposé en permanence à hauteur de 75 % minimum de son actif en valeurs françaises, de petites et moyennes tailles et de tailles intermédiaires éligibles au PEA et au PEA PME. Dans l'univers des PME et ETI, le fonds investira dans des sociétés, qui lors de l'investissement, ont des effectifs de moins de 5000 salariés et qui présentent un chiffre d'affaire annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.
Parmi ce quota de 75%, au moins deux tiers des titres ainsi acquis par le fonds correspondent à des titres de capital tels que définis à l'article L.221-32-2, 1, a) et b) du Code monétaire et financier.
L'exposition au marché actions de grandes capitalisations est limitée à 25% maximum de l'actif net.
Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et/ou de FIA ou fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.
Pour l'ajustement des liquidités, le FCP se réserve la possibilité d'investir, à hauteur de 10% maximum, en titres de créance et instruments du marché monétaire de droit français dont la notation sera égale ou supérieure à BBB (notation Standard & Poors ou notation équivalente d'une autre agence de notation) ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit.
Le FCP pourra également utiliser des instruments financiers à terme de préférence sur les marchés à terme organisés français et européens, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille, sans rechercher de surexposition, sur les risques actions et titres assimilés et/ou indices actions et, à titre accessoire, sur les risques de taux pour réaliser l'objectif de gestion.
Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif de l'OPCVM.

A titre accessoire, le fonds pourra avoir recours à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.
(1). Exclusion des activités directement liées au charbon et, lorsque la donnée est disponible, exclusion des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.
Le fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :
- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un au moins des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »).
Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Actifs (hors dérivés intégrés)

Etant éligible à la mesure d'exonération d'impôt sur les revenus provenant des contrats d'assurance vie, l'OPCVM s'engage en permanence à investir pour 50% minimum de son actif net en actions ou parts respectant les conditions établies dans le I-quater de l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, ainsi que la limite de 5% minimum en titres à risques décrit aux points d, e et f du même article.

a. Actions : oui
Le fonds est composé en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif de titres éligibles au PEA et au PEA PME. Le fonds a vocation à être exposé entre 60% minimum et jusqu' à 100% de l'actif en actions françaises. La répartition entre les secteurs peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le Fonds est aussi investi en valeurs conformes à la réglementation DSK (investissement minimum de 5% de son actif net en titres à risque en actions de sociétés non cotées, actions négociées sur les marchés réglementés de l'Espace Economique Européen dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros). Les contrats DSK-NSK ne sont plus ouverts à la souscription depuis le 01 janvier 2014.

b. Titres de créance et instruments du marché monétaire (à titre accessoire) :

Titres de créances négociables : oui
Obligations : oui
Bons du Trésor : oui
Billets de trésorerie : oui
Certificats de dépôt : oui
dont les caractéristiques sont les suivantes :

- émis par des entités du secteur public ou privé,
- tous secteurs, sans secteur prépondérant,
- dont la notation est supérieure ou égale à BBB (notation Standard & Poors ou notation équivalente d'une autre agence de notation) ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement aux notations des agences mais effectuer sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit des titres.

c. OPCVM : dans la limite maximum de 10% de l'actif en part ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers et/ou de FIA ou fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier (OPC actions, obligataires, monétaire, fonds mettant en œuvre une stratégie diversifiée sur ces classes d'actifs).

3. Instruments dérivés

Le FCP pourra utiliser des instruments financiers à terme de préférence sur les marchés à terme organisés français et européens, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille, sans rechercher de surexposition, sur les risques actions et titres assimilés et/ou indices actions et, à titre accessoire, sur les risques de taux pour réaliser l'objectif de gestion.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés : oui
- organisés : oui
- de gré à gré : oui

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions : oui
- taux : oui, à titre accessoire
- change : non
- crédit : non
- indices : oui (actions)

Nature des interventions :

- couverture : oui
- exposition : oui
- arbitrage : non

Nature des instruments utilisés :

- futures : oui
- options : oui
- swaps : non
- change à terme : non
- dérivés de crédit : non
- autres : non

Toutes les opérations converties en équivalent sous-jacent à terme sont effectuées dans la limite globale d'engagement hors bilan d'une fois l'actif du fonds.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré :

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties, de type établissement de crédit, autorisées par la société de gestion et domiciliées dans des pays membres de l'OCDE.

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la gestion de l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe de la société de gestion.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise en garantie :
- d'espèces
- de titres émis par les pays membres OCDE
- de parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires

Le fonds ne recevra pas de titres en garantie dans le cadre de la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

Les garanties financières reçues en espèces peuvent être :
- placées en dépôt auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

4. **Titres intégrant des dérivés** : néant

Le fonds n'a pas pour objet de chercher à acquérir directement des actifs de cette nature (ex bons de souscription d'action ou droit de souscription d'actions). Toutefois il pourra en détenir dans le cadre d'opérations financières affectant les titres en portefeuille.

5. **Dépôts :** le fonds se réserve la possibilité de faire des dépôts, pour la gestion de sa trésorerie dans la limite maximum de 10%.

6. **Emprunts d'espèces**

Le fonds se réserve la possibilité d'emprunter temporairement des espèces dans la limite de 10% de l'actif net dans le cas de rachats importants.

7. **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Les contreparties de prêt/emprunt de titres et/ou de prise/mise en pension sont soumises à une analyse ESG lors de la revue d'éligibilité des intermédiaires financiers de La Française Asset Management.

o Description générale des opérations :

• Nature des interventions :
Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC. En aucun cas ces stratégies n'auront ni pour objectif ni conséquence de créer un effet de levier.

• Nature des opérations utilisées :
Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, des titres en portefeuille. Les instruments faisant l'objet d'opérations de cette nature sont des actions.

o Données générales pour chaque type d'opération :

• Niveau d'utilisation envisagée :
Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif de l'OPC tandis que les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif de l'OPC.
La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 10% de l'actif.

• Sélection des contreparties :
La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche, de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des ordres.

A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.

• Rémunération :
Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Tous les revenus provenant de ces opérations sont intégralement perçus par l'OPC.

Les coûts/frais opérationnels liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne sont pas facturés au fonds, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par la société de gestion.
Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature sur ces opérations.

• Garanties acceptables :
Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et négociées de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des espèces dans sa devise de référence.
Les garanties seront conservées par le dépositaire de l'OPC.

• Politique de réinvestissement de garanties reçues :
Les garanties financières reçues en espèces sont réinvesties conformément aux règles applicables.
Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.
Les garanties financières reçues en espèces pourront être :
- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.
Les titres reçus en collateral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie.

• Risques :
Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où les garanties reçues en espèces dans la devise de référence de l'OPC ne présentent ni risque de change ni risque de valorisation au gré des marchés financiers. De ce fait, il n'y aura pas de politique de décote appliquée à la garantie reçue.
Les équipes de contrôle en charge du fonds suivront l'ensemble des limites décrites dans la rubrique « Niveau d'utilisation envisagée ». La politique de garanties financières limitée aux espèces ne nécessite pas de procédure de risque spécifique au suivi du collatéral et à celui des décotes associées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

Profil de risque :

"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de durabilité : il s'agit de la survenance éventuelle d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement du fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées dépassées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Risque discrétionnaire :
Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des actifs en portefeuille et/ou sur l'anticipation des marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les actifs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque Actions :
L'exposition du fonds aux marchés actions sera comprise entre 60% et 100% de l'actif. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera. Sur les marchés de petites capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité lié aux investissements en titres de petites capitalisations
Toute opération d'achat ou vente sur les petites capitalisations, dont les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, peut entraîner d'importantes variations du marché et pourra faire baisser la valeur liquidative.

Risque spécifique aux titres « DSK » : Ce risque est lié à l'obligation de respecter un investissement minimum de 5% de l'actif net en titres à risque dont notamment des titres de capital risque, directement ou indirectement via des OPC de type FCPR ou FCPI. Ces titres à risque peuvent affecter le Fonds par un manque de liquidité entraînant un impact sur les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider ces positions en cas de rachats significatifs.

Risque de taux :
Le fonds est soumis aux risques de taux dans la limite maximum de 10% de l'actif. Le risque de taux d'intérêts est le risque que la valeur des investissements du fonds diminue si les taux d'intérêts augmentent. Ainsi, quand les taux d'intérêts augmentent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de crédit :
C'est le risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou du défaut d'un émetteur. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le fonds est exposé au risque de crédit à titre accessoire.

Risque de conflits d'intérêt potentiels :
Ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le fonds a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du fonds.

Risque d'investissement ESG : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements. Les investissements ESG sont sélectionnés, ou exclus sur la base de critères financiers et non financiers. Le fonds peut vendre un titre pour des raisons liées à l'ESG, plutôt que pour des considérations purement financières.

Garantie ou protection :
Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 8 ans.

LA FRANCAISE ACTIONS FRANCE PME

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

Contexte économique de septembre 2022 à septembre 2023 :

La croissance économique mondiale reste résiliente grâce à la vigueur du marché du travail et à la bonne tenue de la consommation des ménages notamment aux Etats-Unis. La récession anticipée par un grand nombre d'économistes ne s'est pas matérialisée et le secteur financier américain a résisté à une crise bancaire en mars dernier grâce aux outils spécifiques de la Fed (comme le *Bank Term Funding Program*- BTFP - qui offre des prêts d'un an aux banques contre des actifs 'au pair').

Dans ce contexte, les marchés actions qui avaient atteint des points bas en septembre 2022 sont en hausse du 30 septembre 2022 au 29 septembre 2023. Le S&P 500 et le Nasdaq ont gagné respectivement +19,6% et +25%. L'EuroStoxx 50 a progressé de +25,8%. Toutefois les perspectives de croissance ralentissent avec la dissipation des mesures de soutien gouvernementales de plusieurs pays et le durcissement notable de la politique monétaire à travers le monde. Sur le période de référence, la Fed a relevé le taux des fonds fédéraux de 3,00%-3,25% à 5,00%-5,25% et la BCE a augmenté ses trois taux directeurs de 325 points de base (pdb) portant le taux de dépôt à 4,0%, le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement à 4,5% et le taux de la facilité de prêt marginal à 4,75%.

Selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) de juillet 2023, la croissance mondiale passera de 3,5% en 2022 à 3% en 2023. Le ralentissement provient essentiellement des pays développés en particulier en zone euro (de 3,3% en 2022 à 0,9% en 2023) davantage pénalisé par la crise de l'énergie. En revanche, le FMI s'attend toujours à une accélération de l'activité dans les pays émergents avec une croissance du PIB en Chine de 3% en 2022 à 5,2% en 2023 grâce à la réouverture subite de l'économie à l'automne 2022. Toutefois, la reprise chinoise est significativement fragilisée par le secteur immobilier et le manque de confiance des ménages avec un chômage des jeunes très élevé (21,3% en juin 2023).

Du côté de l'inflation, les pressions inflationnistes se sont nettement atténuées grâce à la baisse des prix de l'énergie et de l'alimentation. Les prix à la consommation (CPI) ont ralenti de 8,2% sur un an en septembre 2022 à 3,7% en août 2023 (dernière donnée disponible) aux Etats-Unis et de 9,9% à 4,3% sur un an en septembre en zone euro. Toutefois, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) reste nettement supérieure aux objectifs des banques centrales, à 4,3% aux Etats-Unis et 4,5% en zone euro, en partie lié à l'inflation salariale (entre 4% et 5% de part et d'autre de l'Atlantique) soutenue par un marché de l'emploi qui reste tendu (3,8% aux Etats-Unis et 6,4% en zone euro).

Dans ce contexte, à fin septembre 2023, bien que la fin du cycle de resserrement des banques centrales des principaux pays développés semble être proche, les banquiers centraux ont prévenu qu'il faudra maintenir des taux d'intérêt élevés pendant une période prolongée pour atteindre leur objectif d'inflation de 2% à moyen terme. Selon les dernières projections économiques, la Fed ne s'attend pas à ce que les niveaux d'inflation atteignent le niveau cible des 2% avant 2026 et la BCE prévoit une inflation sous-jacente à 2,2% en 2025. De plus, le rebond notable des prix de l'énergie depuis l'été 2023 (brent, +32% de 71,8$ à 95,3$) en grande partie dû à la prolongation surprise des réductions volontaires de production de l'Arabie saoudite jusqu'à la fin de l'année 2023 fait craindre de nouvelles poussées inflationnistes.

Les banques centrales ont donc mis le marché obligataire sous tension.

A fin septembre 2023, le taux américain à 10 ans a dépassé son plus haut niveau depuis 2007 à 4,57%. Il s'est tendu de +74 pdb sur la période de référence, tiré à la hausse par la composante réelle (+56 pdb sur un an à 2,22% au 30 septembre 2023). Sur la partie courte de la courbe des *Treasuries*, le rendement à 2 ans a progressé de +76 pdb à 5,04% à fin septembre 2023. En parallèle les taux allemands à 2 et 10 ans ont augmenté de 144 pdb à 3,20% et +73 pdb à 2,84%.

LA FRANCAISE ACTIONS FRANCE PME

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Actions France PME - Part C	La Française Actions France PME - Part D	La Française Actions France PME - Part F
Fonds	-14,88%	-14,88%	-13,85%
Indice	0,05%	0,05%	-1,89%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

L'exercice de fin septembre 2022 à fin septembre 2023 a été marqué par l'éloignement des craintes de récession, surtout en Europe, par la décélération de l'inflation et par la réouverture potentielle de l'économie chinoise. Les marchés d'actions se sont ajustés à cet environnement en anticipant des pauses dans le resserrement monétaire des banquiers centraux. Néanmoins l'inflation reste à un niveau élevé et a un impact sur les résultats des entreprises, en particulier les petites valeurs.

En effet, depuis le 1er janvier les analystes ont révisé de -15% leurs attentes de bénéfices par actions sur le compartiment du CAC Small pour 2023 contre une révision de +2.0% sur les valeurs du CAC 40. Le renchérissement des taux a également un impact sur le financement de la croissance des sociétés. C'est d'autant plus le cas pour les petites valeurs qui subissent également d'un effet taille et liquidité en leur défaveur.

Dans ce contexte les petites valeurs sous-performent les grandes. Entre septembre 2022 et septembre 2023, l'Enternext PEA-PME 150, indice rassemblant les petites et très petites valeurs, est en recul de 1,89%, le CAC Small est en retrait de 0,68% alors que le CAC est en progression de 23,82%. Si la contre-performance des petites valeurs s'explique par des éléments fondamentaux, les performances du segment s'expliquent aussi de manière non négligeable par l'effet taille et liquidité. Sur la période et sur les 241 valeurs que composent les indices CAC Mid& Small, CAC Small et Enternext PEA-PME 150, les valeurs dont la capitalisation est supérieure au milliard d'euros baissent en médiane de -5,1%, contre -7,2% pour celles entre 1 milliard et 250 millions, -10,4% pour celles entre 250 et 100 millions et -11,2% pour celles inférieures à 100 millions d'euros de capitalisation.

Le fonds souffre par son positionnement micro small caps et affiche une performance de -14.88% sur la période contre 0.05% pour PEA-PME 150 +2%. Pour rappel il a été adjoint 2% annualisé à l'indice de référence depuis l'introduction de commissions en cas de surperformance du fonds en juillet 2021. Les principales contributions positives sur l'année glissante sont ESI Group en hausse de +112,45%, SES Imagotag (+14,05%) et Linedata (+72,45%). Tandis que Reworld en baisse de -36,1%, Carmat (-60,76%) et Bigben Interactive (-66,58%) ont le plus pesé sur la performance.

Depuis la publication des résultats du premier semestre, les entreprises commencent à avertir sur leurs résultats et les marchés anticipent une croissance plus fragile. Cet environnement ne favorise pas les petites valeurs dont la baisse s'est accélérée depuis le mois de septembre (-13.5% pour le CAC Small et -12% pour l'Enternext PEA-PME 150). Cela nous amène à être plus prudent à court terme sur les marchés actions et en particulier les petites valeurs. En ce sens le fonds dispose de 5,65% de liquidité et a pour le moment conservé sa position en ESI group (2,7% du fonds) qui est sous OPA. Une attention particulière est accordée aux sociétés ayant une situation bilancielle fragile.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.
Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations… en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 29/09/2023

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Société de gestion
FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	1,76%	La Française Asset Management

LA FRANCAISE ACTIONS FRANCE PME

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
02/03/2023	Passage au DIC priips Changement de dépositaire Annexe SFDR Mise en conformité pourcentage Taxonomie Suppression de cette phrase : « La société de gestion annoncera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce produit considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. »

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	15,00	-1 605 227,85	EUR
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	8,50	-921 758,02	EUR
Achat	FR0000120628	Axa	Action	26 500,00	-747 766,40	EUR
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	5,00	-535 397,60	EUR
Achat	FR00140066X4	Metavisio Sa	Action	116 823,00	-500 002,44	EUR
Vente	FR0007317813	CS COMMUNICATION & SYSTEMES	Action	-100 000,00	1 125 000,00	EUR
Vente	FR0007317813	CS COMMUNICATION & SYSTEMES	Action	-75 000,00	843 750,00	EUR
Vente	FR0007317813	CS COMMUNICATION & SYSTEMES	Action	-75 000,00	843 750,00	EUR
Vente	FR0010340141	Adp	Action	-5 700,00	803 709,69	EUR
Vente	FR0010282822	SES Imagotag	Action	-5 000,00	740 686,50	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 29/09/2023

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.
Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc…) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.
Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion.
Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANCAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.
Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANCAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2022 à la société La Francaise Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.
Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif	Total Rému. DADS 2022	Fixe	%fixe	Variable 2022	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
95	8 688 312,37	5 859 334,71	67,44%	2 828 977,66	76	32,56%	717 018,57	3 467 203,20

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique de rémunération a été revue en 2022 et le seuil au-delà duquel 50% de la rémunération variable doit être étalée sur 3 ans pour le personnel identifié est passé de 200 à 100 KEUR.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.
Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à moins de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 97,82% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.
La part éligible à l'abattement de 40 % est de : 732629,48 €.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Les dividendes suivants ont été versés :

ISIN	Nom de l'instrument	Date	Montant du dividende	Devise du dividende
FR0011766666	La Française Actions France PME - Part D	18/01/2023	11,87	EUR

DROIT DE VOTE

L'exercice des droits de vote attachés à la qualité d'actionnaire est assuré librement, en toute indépendance.
A réception des informations et documents des émetteurs, de leur mandataire ou du dépositaire, le gestionnaire donne pouvoir au Président de la société, utilise le vote par correspondance ou participe aux assemblées, selon la position qu'il a adoptée en considération de l'intérêt des porteurs.
Le rapport des droits de vote est disponible à l'adresse suivante : www.la-francaise.com dans la rubrique « Actualités réglementaires ».

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

Annexe SFDR

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: La Française Actions France PME

Identifiant d'entité juridique: 969500XUTOU04OISM235

Caractéristiques environnemen tales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 37% d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les mesures d'exclusion liées à la politique d'exclusion groupe ont été respectées sur la période.
L'intégration de l'ESG dans l'analyse fondamentale permet de mesurer les caractéristiques environnementales et/ou sociales des investissements considérés.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?
Au 30/06/2023, le score ESG du portefeuille était de 5,1.

…et par rapport aux périodes précédentes ?
Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (30/09/2023).

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?
Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?
Non applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:
Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 03/10/2023-30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Reworld	Communications	4,76%	France
SES Imagotag	Communications	4,51%	France
Marie Brizard Wine and Spirits	Consommations non-cycliques	2,87%	France
Bigben Interactive	Technologie	2,86%	France
Carbios	Industrie	2,85%	France
Mcphy Energy Sa - DS 19	Matières Premières	2,74%	France
Carmat	Consommations non-cycliques	2,65%	France
Jacquet Metal Service	Consommations Cycliques	2,39%	France
KALRAY	Technologie	2,28%	France
MGI DIGITAL GRAPHIC	Consommations non-cycliques	2,24%	France
ESI GROUP	Technologie	1,97%	France
Transition Evergreen	Industrie	1,79%	France
Infotel	Technologie	1,75%	France
Gl Events	Consommations non-cycliques	1,71%	France
Francaise Energie	Energie	1,71%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La proportion d'investissements durables était de 37%.

Quelle était l'allocation des actifs ?

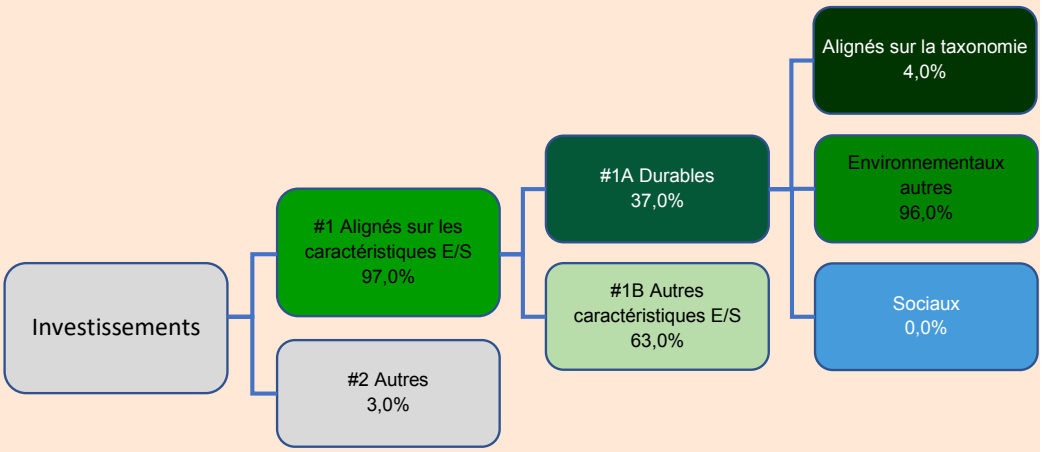

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?
Les principaux secteurs économiques sont les suivants :

- Consommations non-cyliques (19,77%)
- Communications (19,55%)
- Industrie (19,30%)
- Technologie (16,81%)
- Consommations cycliques (9,30%)
- Autres (4,89%)
- Energie (4,82%)
- Financières (2,87%)
- Services publics (1,39%)
- Matières premières (1,30%)

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1]?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie
Dont obligations souveraines *

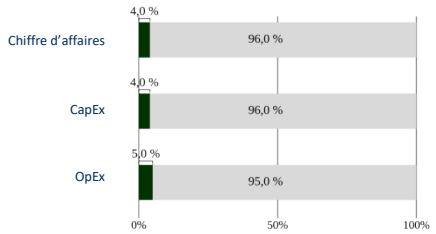

- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie
Hors obligations souveraines *

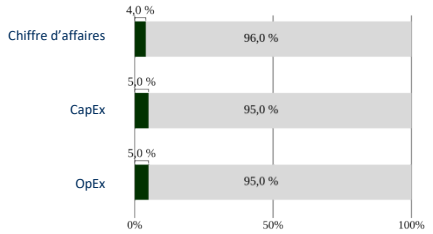

- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Ce fonds ne s'engage pas sur des objectifs d'investissements durables.

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était la suivante :

% d'alignement des activités habilitantes : 2%

% d'alignement des activités transitoires : 2%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (30/09/2023).

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnement non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ce fonds ne s'engage pas sur des objectifs d'investissements durables.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie « autres » comprend les investissements non durables, les outils de gestion des liquidités et les produits dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales des cas d'investissement, nous intégrons systématiquement la performance sur les aspects E, S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. En parallèle à l'analyse des dossiers, nous analysons les controverses passées, participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et engageons le dialogue directement avec des entreprises pour mieux apprécier leurs caractéristiques.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice de référence est utilisé pour la définition de l'univers d'investissement. L'indice n'est pas spécifiquement construit pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.
Voir performances ci-dessous.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marche large ?
Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?
Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?
La Française Actions France PME - Part C
Fonds : -14,88%
Indice : 0,05%

LA FRANCAISE ACTIONS FRANCE PME

La Française Actions France PME - Part D
Fonds : -14,88%
Indice : 0,05%

La Française Actions France PME - Part F
Fonds : -13,85%
Indice : -1,89%

Structure du portefeuille en % de l'actif net

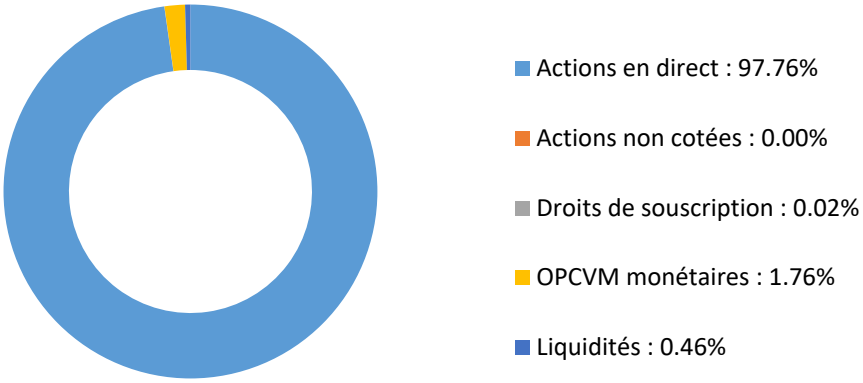

Répartition sectorielle en % de l'actif

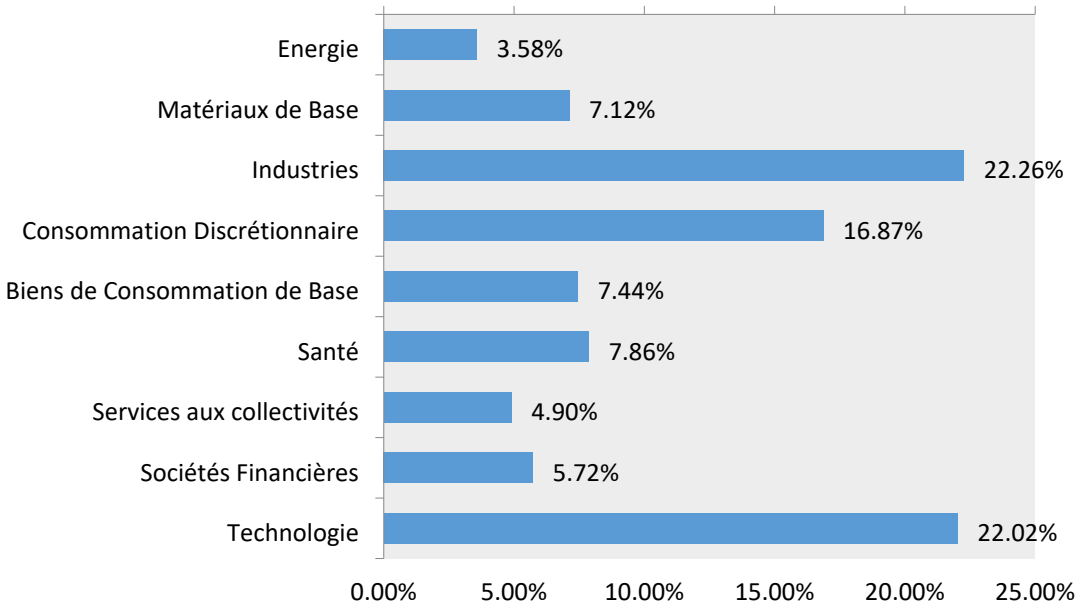

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Document non audité par le Commissaire aux Comptes.

LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

Comptes annuels

« audités par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE ACTIONS FRANCE PME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LA FRANCAISE ACTIONS FRANCE PME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP LA FRANCAISE ACTIONS FRANCE PME ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LA FRANCAISE ACTIONS FRANCE PME constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Deloitte.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan actif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Immobilisations Nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**47,643,550.46**	**61,615,345.67**
Actions et valeurs assimilées	**46,792,714.61**	**59,482,154.47**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46,792,714.61	59,482,154.47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	**843,149.85**	**2,133,191.20**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l'Union Européenne	843,149.85	2,133,191.20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d´investissement professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	**-**	**-**
Autres instruments financiers	**7,686.00**	**-**
Créances	**214,066.19**	**112,224.15**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	214,066.19	112,224.15
Comptes financiers	**47,320.02**	**447,342.54**
Liquidités	47,320.02	447,342.54
TOTAL DE L'ACTIF	**47,904,936.67**	**62,174,912.36**

Bilan passif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Capitaux propres	**-**	**-**
Capital	**44,066,599.65**	**53,615,178.63**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**21.94**	**12.98**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	**3,250,665.64**	**7,886,187.89**
Résultat de l'exercice (a,b)	**547,079.61**	**326,414.23**
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**47,864,366.84**	**61,827,793.73**
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**40,569.83**	**347,118.63**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	40,569.83	347,118.63
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**47,904,936.67**	**62,174,912.36**

(a) Y compris comptes de régularisations.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions et valeurs assimilées	720,020.50	658,576.60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4,585.77	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	**724,606.27**	**658,576.60**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-29.64	-2,075.37
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	**-29.64**	**-2,075.37**
Résultat sur opérations financières (I + II)	**724,576.63**	**656,501.23**
Autres produits (III)	**-**	**-**
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	**-161,366.34**	**-325,143.37**
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	**563,210.29**	**331,357.86**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	**-16,130.68**	**-4,943.63**
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	**-**	**-**
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	**547,079.61**	**326,414.23**

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1.25% TTC maximum pour la part C
- 1.25% TTC maximum pour la part D
- 0.05% TTC maximum pour la part F

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.
Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Parts F : néant
Parts C, D, T et I : 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice Enternext PEA PME 150 dividendes non réinvestis + 2%. Frais de gestion variables plafonnés à 2 % TTC de l'actif net moyen*

** l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables*

Commission de surperformance :
La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice Enternext PEA PME 150 dividendes non réinvestis + 2% (Code bloomberg : Enternext PEA PME 150 dividendes non réinvestis (ENPME)).

La période de référence de la performance correspond :
- Pour la première période de référence :

Pour les parts C et D : du 29 juillet 2021 au 30 septembre 2022,
Pour les parts T et I : A compter de la date de création de la part au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante, période de référence ne pouvant pas être inférieure à un an.
- Pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement : La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

Pendant la période de référence :
- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs plafonnés à 2% de l'actif net moyen.
- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.
  En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

A la fin de la période de référence :
- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.
- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part. Si une autre année de sous- performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Rétrocession de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Part C : Capitalisation
Part F : Capitalisation
Part D : Distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part C : Capitalisation
Part F : Capitalisation
Part D : Capitalisation et/ou distribution et/ou report

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Actif net en début d'exercice	**61,827,793.73**	**85,088,168.38**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	**2,858,028.11**	**4,866,641.87**
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	**-9,061,569.93**	**-9,979,489.50**
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**6,615,504.19**	**12,317,558.54**
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**-2,915,605.90**	**-3,815,848.74**
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	**204.75**	**-**
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Frais de transaction	**-143,268.04**	**-331,686.62**
Différences de change	**-**	**-0.01**
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	**-11,852,572.49**	**-26,605,896.66**
Différence d'estimation exercice N	-23,332,947.72	-11,480,375.23
Différence d'estimation exercice N-1	11,480,375.23	-15,125,521.43
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	**-**	**-**
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	**-27,357.87**	**-43,011.39**
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	**-**	**-**
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	**563,210.29**	**331,357.86**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	**-**	**-**
Autres éléments	**-**	**-**
Actif net en fin d'exercice	**47,864,366.84**	**61,827,793.73**

Complément d'information 1

	Exercice 29/09/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	843,149.85
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/09/2023
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe C (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	774.39845
Nombre de titres rachetés	2,463.31052
Catégorie de classe D (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	559.00299
Nombre de titres rachetés	627.73039
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	20,507.00000
Nombre de titres rachetés	66,709.00000
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	165,993.05	1.25
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,354.66	1.25
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	23,258.63	0.05
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	30,240.00	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/09/2023
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	214,066.19
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**214,066.19**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	19,231.40
Autres créditeurs divers	21,338.43
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**40,569.83**

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/09/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	**-**
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	**-**
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	47,320.02
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	47,320.02	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	**Néant**
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	**Néant**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	**Néant**
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 29 Septembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,689.05	-140,673.92
Total	**3,689.05**	**-140,673.92**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,689.05	-140,673.92
Total	**3,689.05**	**-140,673.92**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	718,397.61	1,750,237.70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**718,397.61**	**1,750,237.70**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	718,397.61	1,750,237.70
Total	**718,397.61**	**1,750,237.70**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-30.58	-2,120.59
Total	**-30.58**	**-2,120.59**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-30.58	-2,120.59
Total	**-30.58**	**-2,120.59**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	21.94	12.98
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11,190.74	26,966.81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**11,212.68**	**26,979.79**
Affectation		
Distribution	11,209.74	26,957.18
Plus et moins-values nettes non distribuées	2.94	22.61
Capitalisation	-	-
Total	**11,212.68**	**26,979.79**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	2,202.30694	2,271.03434
Distribution unitaire	5.09	11.87

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	543,421.14	469,208.74
Total	**543,421.14**	**469,208.74**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	543,421.14	469,208.74
Total	**543,421.14**	**469,208.74**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,521,077.29	6,108,983.38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**2,521,077.29**	**6,108,983.38**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2,521,077.29	6,108,983.38
Total	**2,521,077.29**	**6,108,983.38**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	645.97	714.69	1,002.32	768.91	**654.47**
Actif net (en k EUR)	11,578.23	12,545.34	18,289.18	13,632.48	**10,498.11**
Nombre de titres					
Parts C	17,923.66735	17,553.42946	18,246.72632	17,729.40366	**16,040.49159**

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-2.20	25.05	136.76	98.71	**44.78**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.37	-4.29	-6.57	-7.93	**0.22**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	87.36	96.65	132.00	87.56	**65.46**
Actif net (en k EUR)	145.49	267.66	348.69	198.86	**144.17**
Nombre de titres					
Parts D	1,665.37430	2,769.29046	2,641.54926	2,271.03434	**2,202.30694**

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	3.38	18.18	11.87	**5.09**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-0.26	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-0.09	-0.58	-0.87	-0.93	**-0.01**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	83.17	93.36	132.90	103.58	**89.23**
Actif net (en k EUR)	46,937.10	49,787.68	66,450.30	47,996.45	**37,222.08**
Nombre de titres					
Parts C	564,322.26000	533,248.00000	499,975.00000	463,338.00000	**417,136.00000**

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-0.27	3.26	17.97	13.18	**6.04**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1.16	0.69	0.96	1.01	**1.30**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**46,792,714.61**	**97.76**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**46,792,714.61**	**97.76**
2CRSI SA	370,000.00	1.36	EUR	503,200.00	1.05
AB SCIENCE SA	78,000.00	2.38	EUR	185,250.00	0.39
AIRBUS SE	5,350.00	126.98	EUR	679,343.00	1.42
AIR FRANCE-KLM	54,200.00	11.90	EUR	644,871.60	1.35
ALTHEORA SA	376,000.00	0.48	EUR	180,480.00	0.38
ARTMARKET.COM	20,535.00	6.00	EUR	123,210.00	0.26
AXA SA	24,000.00	28.18	EUR	676,320.00	1.41
BIGBEN INTERACTIVE	205,000.00	3.16	EUR	647,800.00	1.35
BLOKCHAIN GROUP /THE	910,000.00	0.16	EUR	148,694.00	0.31
BNP PARIBAS	11,000.00	60.43	EUR	664,730.00	1.39
CAPGEMINI SE	4,700.00	165.80	EUR	779,260.00	1.63
CARBIOS	73,200.00	22.00	EUR	1,610,400.00	3.36
CARMAT	175,000.00	4.64	EUR	812,000.00	1.70
CATANA GROUP	135,000.00	5.99	EUR	808,650.00	1.69
DBV TECHNOLOGIES SA	55,000.00	2.66	EUR	146,300.00	0.31
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	49,000.00	6.38	EUR	312,620.00	0.65
EDUFORMACTION	700,000.00	0.56	EUR	392,000.00	0.82
EKINOPS	105,000.00	5.90	EUR	619,500.00	1.29
ESI GROUP	8,300.00	151.50	EUR	1,257,450.00	2.63
FIGEAC-AERO	165,000.00	3.96	EUR	653,400.00	1.37
FLEURY MICHON SA	49,000.00	18.20	EUR	891,800.00	1.86
FORSEE POWER PROM	267,000.00	3.13	EUR	837,045.00	1.75
FRANCAISE ENERGIE	25,750.00	41.20	EUR	1,060,900.00	2.22
GAUSSIN	302,000.00	1.07	EUR	324,650.00	0.68
GL EVENTS	55,500.00	16.32	EUR	905,760.00	1.89
GLOBAL BIOENERGIES SA	183,520.00	2.21	EUR	405,579.20	0.85
GUERBET	35,260.00	16.84	EUR	593,778.40	1.24
HAFFNER ENERGY SA	27,100.00	1.33	EUR	36,043.00	0.08
HAULOTTE GROUP	234,812.00	2.91	EUR	683,302.92	1.43
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	117,000.00	8.45	EUR	988,650.00	2.07
HOPSCOTCH GROUPE	41,500.00	14.55	EUR	603,825.00	1.26
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	33,250.00	16.60	EUR	551,950.00	1.15
INFOTEL	18,000.00	49.60	EUR	892,800.00	1.87

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
INNATE PHARMA SA	209,000.00	2.56	EUR	533,995.00	1.12
JACQUET METALS SA	83,000.00	16.10	EUR	1,336,300.00	2.79
KALRAY SADIR	58,704.00	22.00	EUR	1,291,488.00	2.70
KAUFMAN ET BROAD SA	14,498.00	27.60	EUR	400,144.80	0.84
KERLINK	486,274.00	0.49	EUR	238,274.26	0.50
LARGO SA	192,868.00	1.56	EUR	301,838.42	0.63
LAURENT-PERRIER	6,000.00	119.50	EUR	717,000.00	1.50
LEPERMISLIBRE	120,000.00	1.14	EUR	136,560.00	0.29
LHYFE SAS	85,500.00	5.50	EUR	470,250.00	0.98
LINEDATA SERVICES	18,000.00	54.00	EUR	972,000.00	2.03
MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS	771,000.00	2.37	EUR	1,827,270.00	3.82
MCPHY ENERGY SA	155,000.00	5.16	EUR	799,800.00	1.67
MEDIAN TECHNOLOGIES	23,378.00	4.70	EUR	109,759.71	0.23
METABOLIC EXPLORER	920,000.00	0.50	EUR	460,000.00	0.96
METAVISIO SA	221,823.00	1.08	EUR	240,677.96	0.50
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLO	48,534.00	19.90	EUR	965,826.60	2.02
NACON SA	280,000.00	1.40	EUR	390,880.00	0.82
ONE EXPERIENCE	621,818.00	0.50	EUR	310,909.00	0.65
OREGE	581,545.00	0.45	EUR	263,439.89	0.55
OSE IMMUNO	110,000.00	4.26	EUR	468,600.00	0.98
PARROT SA	125,000.00	3.39	EUR	423,750.00	0.89
PAULIC MEUNERIE SA	50,000.00	2.54	EUR	127,000.00	0.27
PHAXIAM THERAPEUTICS SA	6,000.00	4.89	EUR	29,370.00	0.06
PIERRE & VACANCES	360,000.00	1.25	EUR	450,720.00	0.94
QUANTUM GENOMICS SAS-REGR	160,000.00	0.16	EUR	25,824.00	0.05
QWAMPLIFY SA	238,500.00	2.68	EUR	639,180.00	1.34
REWORLD	510,000.00	3.16	EUR	1,611,600.00	3.37
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4,200.00	156.98	EUR	659,316.00	1.38
SECHE ENVIRONNEMENT	7,852.00	110.20	EUR	865,290.40	1.81
SES IMAGOTAG	17,000.00	110.40	EUR	1,876,800.00	3.92
SOLOCAL GROUP	861,491.00	0.11	EUR	91,318.05	0.19
STELLANTIS NV	37,500.00	18.20	EUR	682,575.00	1.43
STREAMWIDE	30,000.00	17.25	EUR	517,500.00	1.08
THERMADOR GROUPE	9,500.00	78.80	EUR	748,600.00	1.56
TRANSITION EVERGREEN	399,000.00	2.50	EUR	997,500.00	2.08
VALNEVA SE	175,000.00	5.54	EUR	969,150.00	2.02

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VENTE-UNIQUE.COM SA	80,000.00	11.05	EUR	884,000.00	1.85
VEOLIA ENVIRONNEMENT	26,700.00	27.43	EUR	732,381.00	1.53
VERIMATRIX SA	350,000.00	0.61	EUR	213,500.00	0.45
VISIATIV SA	23,939.00	27.60	EUR	660,716.40	1.38
VIVENDI SE	88,000.00	8.30	EUR	730,048.00	1.53
YMAGIS SA	376,712.00	-	EUR	-	-
Titres d'OPC				**843,149.85**	**1.76**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union européenne				**843,149.85**	**1.76**
LF TRESORERIE ISR PART I	7.7	109,499.98	EUR	843,149.85	1.76
Autres instruments financiers				**7,686.00**	**0.02**
2MX ORGANIC SA CW 16/11/2025 2MX ORGANIC	252,000.00	0.03	EUR	7,686.00	0.02
YMAGIS SA CW 30/06/2024 YMAGIS SA	376,712.00	-	EUR	-	-
Créances				**214,066.19**	**0.45**
Dettes				**-40,569.83**	**-0.08**
Dépôts				**-**	**-**
Autres comptes financiers				**47,320.02**	**0.10**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**47,864,366.84**	**100.00**